

COMPTE – RENDU de la Réunion du 08 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 01 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Les Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, M. Christian GINIER, 1^{er} Vice-président, Mme Anne TREBOSC 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, Mme Catherine BOUCHETOU, M Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme PAYROT Isabelle, Mme Huguette ROQUES, et M. Claude MIQUEL

Les Absent(s) excusé(s) : M Éric COURNEDE, Mme Amélie DAVID, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, et Mme Myriam DEMAEGDT,

Les Absent(s) non excusé(s) ou non-représenté(s) : M. Jean Pierre MASBOU, M Jean CALIBRE, M. Bruno BURLET, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL, et M Thierry CAPELLE,

Maires présents : Néant

Procurations : Néant

M le président ouvre la séance après validation du quorum et commence par indiquer les éléments suivants :

- Pas de rajout à l'ordre du jour
- Décision d'enregistrer la séance pour faciliter le compte rendu Approuvé à l'unanimité
- Désignation du secrétaire de séance candidature de Mme Anne TREBOSC à l'unanimité
- Procuration et excusés (voir ci-dessus)

Sur cette introduction et ces formalités, le président débute par l'approbation du dernier compte rendu de séance du 03 Novembre 2025. Il demande s'il y a des remarques particulières. Sans réponse, il soumet au vote des présents qui l'approuvent à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATION : Adhésion et approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie.

N°2025-028

Le président rappelle les dates d'adhésion et les modalités de service de cette adhésion. Il indique que les services ont reçus les documents peu de temps après la dernière réunion et indique le dernier montant de la cotisation. Il indique le nouveau règlement intérieur et précise que le représentant restera inchangé jusqu'aux prochaines élections. Il précise les divers dossiers sur lesquels le SIE a fait appel à leurs services.

Après échanges avec les membres présents, sur les dispositions dans les communes respectives, il soumet au vote l'approbation du renouvellement et du nouveau règlement

Les membres présents adoptent à l'unanimité

II – DÉLIBÉRATION : Contrôle des hydrants.

N°2025-029

Le président rappelle la démarche initiée précédemment et les modalités de demande à formuler.

Il indique que les agents sont chargés et prennent du retard mais que le service sera rendu.

M Ville Maire de Balaguier d'Olt précise que pour sa commune le nécessaire est fait car ils ont opté pour une prise directe dans le LOT réfutant de ce fait l'utilisation d'hydrants.

M le président souligne que certaines collectivités sont plus sensibles à ce contrôle que d'autres et précise qu'il est rare de voir une dégradation en l'espace de 3 ans.

Les débats s'enchaînent sur les cas des uns et des autres. M Dumas fait un point succinct de ce qu'il reste à faire en cours de commande. M le président rappelle le montant de la prestation établie à 60€ Ht par Poteau Incendie correspondant à plusieurs éléments comme le déplacement, les temps, la peinture, le pesage, le débroussaillage, le compte rendu et autres éléments. Il rappelle que les grosses réparations feront sur demande l'établissement d'un devis. M Dumas rappelle que les menues réparations sont des resserrages éventuels. Les bouchons ne sont pas compris n'y les fuites importantes. Il rappelle que les PI non jamais était installés à des points stratégiques mais plus politiques. Les débats reprennent entre les membres présents. M Dumas explique les modalités d'intervention des pompiers lors des incendies et rappellent qui est judicieux de prévenir les agents du SIE en cas d'incendie pour assurer l'approvisionnement par le service. Mme TREBOSC rappelle qu'il y a la possibilité d'installer des bâches incendies dimensionnées par le SDIS sous réserve d'avoir la réserve foncière pour installer cette typologie de défense et prend le cas de Villeneuve pour une capacité de 240 m3 pour un coût de 9 000€.

Sur ces propos, M le président demande s'il y a des éléments supplémentaires dans les débats. En absence de réponse, il soumet la proposition aux votes des membres qui approuvent à l'unanimité.

III – DÉLIBÉRATION : Engagement de mandat des dépenses à hauteur de 25% en investissement.

N°2025-031

M le président rappelle que l'instruction budgétaire et le CGCT permet aux collectivités d'engager des dépenses en sus des Restes A Réaliser au montant maximum de 25% de l'année passée par délibération le temps de l'établissement définitif du budget. Il rappelle que le CFU devrait être prêt pour début février voir deuxième quinzaine. M DUMAS indique que la comptable a déjà établi le BP 2026 mais il lui manque l'affectation pour le finaliser.

M le président questionne les membres pour savoir s'il y a débat. En absence de réponse, il soumet aux votes des présents qui adoptent la proposition à l'unanimité.

IV – DÉLIBÉRATION : Seuils de Rattachements des charges et produits.

N°2025-032

M le président explique que la DGFIP souhaite mettre en place ce système qui permet de limiter les délais d'établissement du CFU. En effet, les factures arrivant en retard (janvier 2026) concernant des achats sur 2025 passent en journée complémentaire mais le délai de ces journées est très court. Il propose de prendre cette délibération qui permet à la DGFIP de tolérer des paiements de facture 2025 sur l'exercice 2026. Le montant proposé est de 4 500 € en dépenses ou en recettes et a été établi par les services il correspond à 0.004% du montant budgétaire. Il indique que cela permettra d'établir au plus tôt le CFU. M Dumas indique que le % n'est pas une règle mais une information et précise que cela permet de diminuer les écritures pour la partie comptable et administrative.

M le président soumet au vote des présents qui adoptent à l'unanimité.

IV – DÉLIBÉRATION : Questions diverses.

N°2025-032

M le président fait un point sur les travaux des réservoirs et indique qu'il restera le réservoir enterré du Teil, et demande à M DUMAS de faire un point. Ce dernier indique que les problèmes d'étanchéité ont engendrés des retards dans le phasage repoussant les travaux du Teil. Il indique que des travaux sont à reprendre sur la première tranche dû à un applicatif qui se décolle. Il indique les autres problématiques et stipule que le délai de garantie ne court qu'à la fin des travaux de toutes les tranches.

Les entreprises ont souhaité un regroupement des travaux pour éviter les déplacements.

Les travaux de terrassement devraient être finis en Février 2026

M Joulie demande s'il y a ou aura un suivi des températures à l'issue des travaux. M Dumas indique que cela n'est pas prévu mais reste faisable.

Sur ces propos n'ayant plus de sujet, le président clos la réunion à 21h15

